

Ci-dessous le Certificat d'Aisance Aquatique Adapté développé par le Collège A. Briand de NANTES certifié par l'équipe des IA – IPR de Nantes le 29 Mai 2019.

Le Certificat d'Aisance Aquatique Adapté :

Académie de _____	<i>Certificat d'aisance aquatique Adapté</i>
Cachet de l'établissement et signature du directeur de l'école ou du chef d'établissement	Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : __/__/____ Collège : _____
	

Certificat d'aisance aquatique Adapté

Le professeur des écoles, ou le professeur d'éducation physique et sportive ⁽¹⁾,
certifie que l'élève _____ a passé avec
succès le test défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport.

Effectuer un saut dans l'eau,
Réaliser un maintien sur place pendant 5 secondes,
Nager sur le ventre pendant 20 mètres sans matériel, ni reprise d'appui
Franchir un obstacle en passant sous l'eau,

Test réalisé en présence d'un adulte dans l'eau, assurant un guidage éventuel.

le __/__/_____
Nom et signature du professeur

(1) rayer la mention inutile